



Charte éthique ITQ GROUP

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'ambition d' ITQ Group est d'être un leader français des services d'installation et de maintenance de systèmes électroniques de sécurité. Cette ambition exige que nous ayons des valeurs fortes - une identité affirmée et une éthique rigoureuse.

La charte d'éthique est l'expression naturelle de ces valeurs qui sont depuis toujours au cœur de nos métiers. Elle annonce aussi des principes et des modes de fonctionnement dans lesquels chacun peut se reconnaître et s'épanouir, quels que soient sa culture ou son pays.

En décidant d'exprimer clairement notre éthique, nous avons aussi voulu faire savoir à nos actionnaires, nos clients, nos collaborateurs que nous sommes convaincus que notre réussite repose d'abord sur la confiance qu'il accorde à ITQ Group.

Celle-ci se mérite ; cette charte symbolise l'engagement d'ITQ Group vis-à-vis de chacun d'eux. Je demande donc à chacun des collaborateurs d'être intransigeant sur le respect de nos valeurs et de notre éthique. Chacun d'entre vous, chacun d'entre nous en est dépositaire et garant.

Juan Marciano

Règles d'organisation et de conduite d' ITQ Group en application de la charte d'éthique.

En complément de la charte éthique d'ITQ Group, il est apparu nécessaire de fixer les principales obligations de la société. Les présentes règles précisent comment elles doivent se comporter vis-à-vis de ses principaux interlocuteurs et quels modes de fonctionnement interne elles adoptent afin de respecter les principes édictés dans la charte éthique. Elles ne sauraient cependant s'opposer à des réglementations en vigueur dans les pays où intervient notre société. Elles n'ont pas non plus la prétention de résoudre ni d'aborder toutes les situations.

ITQ Group est consciente de l'évolution des attentes de la société vis-à-vis des entreprises. La réflexion sur la responsabilité sociale ou sur le développement durable a été particulièrement animée depuis les dernières années du XXe siècle. ITQ Group a suivi, les travaux menés par l'ONU. Ces travaux ont abouti à des « recommandations », des « principes directeurs » ou des conventions internationales dont les dispositions concernaient à la fois les gouvernements et les entreprises. Pour ce qui est du rôle que peuvent ou doivent jouer des entreprises, ITQ Group a toujours veillé à remplir le sien. [...]

Pour conclure :

ITQ Group se réserve le droit de modifier chaque fois que nécessaire le présent document dans le respect de sa charte d'éthique.



Les principes

Dans un contexte économique difficile et de forte concurrence, ITQ Group a exprimé ses valeurs, son identité, et son éthique au travers de sa Charte d'éthique.

Entreprise citoyenne et responsable, elle prend en compte les dimensions sociales, humaines, économiques et environnementales de son activité dans ses relations avec ses partenaires et ses salariés ; elle agit dans un souci permanent de progrès et de pérennité de son activité.

Dans le prolongement de cet engagement, ITQ Group, à travers son entité ITQ Security, a adhéré au Global Compact (Pacte Mondial), initiative lancée par Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies pour fédérer les entreprises, les organisations publiques et la société civile autour de dix principes pouvant contribuer à une économie plus viable et plus ouverte. Tout en veillant au respect de ces principes dans son action quotidienne, ITQ Group en assurera également la promotion dans ses documents sociaux (rapport annuel, clauses contractuelles et autres) et auprès de ses partenaires. Sur le site web du Pacte mondial, elle décrira chaque année ses « bonnes pratiques » illustrant de manière très concrète les principes du Pacte mondial.

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Ces dix principes sont inspirés de :

- › La Déclaration universelle des droits de l'homme
- › La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- › Organisation internationale du travail
- › La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- › La Convention des Nations Unies contre la corruption

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



En conclusion

ITQ Group agit dans le respect des lois nationales et des conventions internationales.

Au-delà du respect des lois, la Société respecte une éthique rigoureuse dans la conduite de ses activités. Elle a affirmé dans la Charte d'éthique les valeurs autour desquelles elle veut fédérer l'action de tous ses collaborateurs et la conduite que chacun doit adopter avec les clients, fournisseurs et partenaires de la Société.

Dans le cadre de cette démarche éthique, le Président-Directeur Général d'ITQ Group réaffirme son engagement à mener une politique de tolérance zéro vis-à-vis des faits de corruption et de trafic d'influence pour la société ITQ Group. Ainsi un dispositif renforcé de prévention de la corruption et du trafic d'influence se met en place et sera diffusé au sein de la Société.

Ce dispositif contient ou contiendra les mesures suivantes :

- › un Code Anticorruption, signé par le PDG et rappelant son engagement à une politique de tolérance zéro, définissant et illustrant les différents types de comportement à proscrire, comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption et de trafic d'influence ; ce code sera porté à la connaissance de tous les salariés et sera intégré aux règlements intérieurs ; il sera illustré par un Guide Anticorruption constitué d'exemples pratiques et de mises en situation,
- › un outil d'alerte interne permet aux employés, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels ainsi qu'aux Clients et Fournisseurs de signaler un crime ou un délit, des manquements à des engagements internationaux, à des lois et règlements ou encore au Code Anticorruption et assurant la protection du lanceur d'alerte telle que prévue par les articles 8 et suivants de la loi du 9 décembre 2017 dite Loi Sapin 2 . La Direction de l'éthique constituée par la Direction des ressources humaines et la Direction du service qualité sont en charge du traitement de ces signalements,
- › La création d'une «cartographie détaillée» des risques de corruption destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition spécifiques de la société,
- › des procédures d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs de 1^{er} rang et des consultants (procédures spécifiques et rigoureuses) au regard de la cartographie des risques de corruption,
- › une procédure de contrôles comptables internes et externes destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne masquent pas de faits de corruption et de trafic d'influence,
- › des formations régulières et spécifiques pour les cadres et personnels plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence (formations théoriques et cas pratiques),
- › un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre Le site intranet de la société permet aux salariés d'accéder à toutes ces procédures ainsi qu'à toute explication, information ou formation utiles (rubrique Ethique).

La Direction de l'Éthique La Direction de l'éthique constituée par la Direction des ressources humaines et la Direction du service qualité, organe indépendant et rattaché au PDG est chargée de la mise en place, de la mise à jour, du suivi et de l'évaluation de ces mesures qui font l'objet de rapport à la Direction.

La Société respecte les prescriptions émises par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence des rapports entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics (lobbying).

